



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE
à Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
ZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,
TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 13 Juin 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 juin.....	70 50	100 50
Du 12.....	70 50	100 80
Du 13.....	70 65	100 55

BULLETIN.

Il ne suffisait pas de l'agitation fomentée par tant de causes diverses dans les provinces chrétiennes de la Turquie, l'assassinat vient d'ajouter à l'anxiété déjà existante d'autres motifs de crainte. Des dépêches de Belgrade, portant la date du 10 juin au soir, annoncent que le même jour, à cinq heures de l'après-midi, le prince régnant de Serbie, Michel, a été assailli à l'improviste, au moment où il se promenait dans le parc de Topchidéré, par trois individus et tué à coups de revolver. Au moment où l'attentat a été commis, le prince était à côté de sa cousine, Anka Constantinovitch. La fille de cette princesse, Katarina, ainsi que le capitaine aide-de-camp Garaschanin et le valet de chambre du prince ont été blessés. Les dépêches ajoutent que les meurtriers sont les trois frères Radovanovitch, dont l'un aurait été arrêté, tandis que les deux autres auraient réussi à s'enfuir. Toutes les issues de Belgrade étaient d'ailleurs gardées, et un cordon de sûreté était établi afin de saisir les coupables.

L'impression causée par cet événement a mis la ville de Belgrade dans un état de surexcitation difficile à peindre.

Le prince Gorschakoff, premier ministre de Russie, vient de lancer une circulaire qui fera parler d'elle. Voici en substance ce qu'elle dit :

« L'empereur de Russie, regardant comme un devoir, aussi longtemps que la guerre existera comme éventualité inévitable, de diminuer autant que possible ses calamités, a complètement approuvé une proposition du ministre de la guerre portant que l'emploi de balles explosibles devrait être entièrement banni de l'armement des troupes, ou du moins restreint aux

balles à capsules, exclusivement destinées à faire sauter les caissons.

« L'Empereur ordonne donc à ses agents diplomatiques de proposer une convention de tous les Etats en vue de supprimer l'emploi des balles explosibles comme étant un moyen de destruction dont la cruauté est sans excuse, quelles que soient les exigences de la guerre. »

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur Napoléon s'est empressé d'acquiescer à la proposition de la Russie, tendant à proscrire, dans les armées, l'usage des balles explosibles. »

Il paraît décidé que le Pape tiendra un consistoire avant la fête de Saint-Pierre. Pie IX n'y nommera aucun cardinal. La promotion de l'archevêque de Paris se trouve donc ajournée comme les autres. Mais il n'y a aucun parti pris de ne pas lui accorder la pourpre. Il est probable que, dans sa prochaine allocution, le Saint-Père évitera de faire mention du Concordat autrichien.

Les élections viennent d'avoir lieu en Belgique. La Chambre des représentants comptera 73 libéraux et 51 catholiques. C'est une défaite pour ces derniers qui étaient autrefois aussi nombreux que leur adversaires.

La visite de trois conférenciers catholiques à Cambridge, en Angleterre, a exaspéré les orangistes qui ont attaqué les chapelles. On a envoyé sur les lieux un fort détachement de constables ainsi que de l'infanterie et de la cavalerie de Belfast et de Dundalk.

Les lettres de Constantinople sont du 3 juin ;

Le Sultan, donnant audience à Daoud-Pacha, le nouveau ministre des travaux publics, et à Franco Effendi, le nouveau gouverneur du Liban, a dit :

« Je veux que ceux à qui je délègue mon autorité s'efforcent d'accélérer la marche du progrès dans l'Empire. Je ne fais aucune distinction entre mes sujets chrétiens et musulmans. Nous pouvons prendre dans le monde une position égale à celle des grandes puissances et faire en dix ans plus de chemin dans les voies de la civilisation que les autres nations n'en ont fait en un demi-siècle. »

Une correspondance privée de Rio Janeiro,

Elle enleva tranquillement son chapeau et son chapeau, ôta ses gants et s'installa auprès de Marcelle qui évitait de la regarder.

— Tu sais que je déjeune avec toi ; c'est une vacance que je m'offre, la première depuis six ans... Ainsi, arrange-toi pour causer. Nous en avons, pour trois ou quatre heures.

Marcelle tressaillit.
— Est-ce la joie ou la contrariété qui te fait faire ce mouvement ? je ne sais, continua madame Estourmel, mais rien ne me fera bouger d'ici, je t'en préviens... C'est gentil, dans ce chalet, des meubles de toutes les formes, des sièges de toutes les couleurs, des aquarelles, des vases pansus, des objets d'art, ce que vous appelez des bibelots, je crois. Voilà une façon d'arranger les maisons dont M. Paulin Estourmel, le rigide père de mes enfants, n'aura jamais l'idée... Mais d'abord figure-toi que, si tu ne m'as pas vue plus tôt, c'est que j'ai été malade, très-malade, une fièvre typhoïde...
— Et je ne l'ai pas su !
— Eh bien ! puisque tu ne pouvais pas sortir, sois donc logique ! Dix ou douze jours entre la vie et la mort ; quand on se voit étendue sur un oreiller blanc, raide sous des draps qu'un souffle épuisé soulève à peine, de singulières pensées vous traversent l'esprit, tandis que la veillesse éclairée une garde qui dort ou une sœur de charité qui remue des fioles. On se demande : Est-ce pour cette nuit, est-ce pour demain ? Et on a de petits frissons, et on voudrait bien savoir... Les choses qui vous agitaient le plus vous paraissent bien mesquines. Cela fait l'effet de ces paysages que l'on voit du pont d'un navire qui s'enfonce dans la haute mer... Les forêts sont comme des brins d'herbe, les villes comme des jouets d'enfant... Après moi, et la convalescence arrivée, c'a été le tour de ma fille aînée... Pour le coup, j'ai failli perdre la tête...
— Pauvre Elise !

apprend que l'Empereur du Brésil, dans son discours d'ouverture des chambres a déclaré que la guerre contre le Paraguay serait poursuivie vigoureusement. Le discours impérial annonce ensuite aussi que des mesures seront prises pour l'abolition de l'esclavage.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Belgrade, 10 juin, soir.

Aujourd'hui, à cinq heures, le prince régnant Michel, tandis qu'il se promenait dans le parc de Topchidéré, a été assailli à l'improviste par trois individus et tué à coups de revolver. Une émotion indécible règne dans le pays.

Belgrade, 11 juin.

Un gouvernement provisoire, composé des ministres Martnowitz, Leschionin, et de M. Pétrowitz, vient d'être constitué.

La Skoupchina est convoquée pour le mois de Juillet.

Le père et les deux fils Radovanowitch sont les auteurs de l'assassinat du Prince Michel. Le père et l'un des fils ont été arrêtés.

La tranquillité n'a pas été troublée, mais l'émotion continue.

Les rassemblements sont défendus. Les troupes sont consignées.

Florence, 11 juin.

La *Correspondance italienne* annonce que le gouvernement italien a adhéré à l'invitation de la Russie relative à la proscription de l'usage des balles explosibles dans les armées.

ROME

On nous écrit de Rome, le 6 juin :

Il paraît décidé qu'un consistoire se tiendra avant la fête de St-Pierre, Pie IX n'y nommera aucun cardinal. Il est probable qu'il prononcera une allocution latine et qu'elle aura trait aux affaires d'Autriche. Les personnages généralement bien informés doutent que le Saint-Père promulgue, à cette occasion, la bulle *sub plumbo* convocant le concile œcuménique.

Par suite de la mort du cardinal d'Andréa, le nombre des chapeaux vacants se trouve être de douze. Il n'y a pas urgence de conférer ces douze chapeaux avant le concile et, d'ailleurs, la situation financière du Saint-Siège ne permet guère d'augmenter le nombre des cardinaux de *curia romana*, c'est-à-dire qui résident habituellement à Rome et y reçoivent sur la liste civile du Saint-Père un traitement annuel de 25,000 francs.

La promotion de l'archevêque de Paris est nécessairement ajournée comme les autres. Personne, ici, n'ajoute foi à la nouvelle obstinément répandue par certains journaux que Pie IX a manifesté la résolution bien arrêtée de ne jamais donner la pourpre au prélat ou de mettre des conditions à cette faveur.

— Tiens ! n'éprouve jamais cela !... C'est alors qu'on regrette d'avoir pu penser un jour à d'autres qu'à ces chers petits êtres !... Ça vous prend là... ça vous serre... ça vous étouffe... Si la fatigue vous fait fermer les yeux, on se réveille en sursaut... on croit que tout est parti et que la mort, comme un ravisseur, est venue... Tu comprends, je t'ai un peu oubliée.

— Oh ! je ne t'en veux pas !

— D'abord, tu aurais tort de m'en vouloir... Et si tu m'en voulais, ça prouverait que tu ne m'aimes pas... Ma fille sur ses pieds... j'ai regardé autour de moi... j'étais comme une somnambule qu'on a tirée d'un long sommeil... Je me disais : — Tout va de travers, bien sûr... Quel désordre ne vais-je pas trouver partout... Et mon pauvre Paulin, dans quel état doit-il être ?... Paulin, ma chère, se portait à merveille. Il n'avait perdu ni une de ses pantoufles ni un de ces correspondants. Toujours les mêmes habitudes. Aux mêmes jours, les mêmes cousins. On mangeait le même chapon le vendredi. Quand une maison est réglée, vois-tu, ça va comme une horloge... « Ça m'a un peu gêné d'abord, » m'a dit Paulin. Il était très-content de me voir rétablie, ce cher Paulin, seulement, le bon Dieu lui a refusé le don des manifestations extérieures... J'ai remis mes épaules dans le collier. On tient bien peu de place sur la terre, va !

Elise se mit à rire, et prenant une fleur dans un cornet :

— Croisais-tu qu'une de mes amies m'écrivait l'autre jour de Morlaix : « Toi qui es Parisienne. » Une Parisienne, moi ! Encore si j'habitais dans un chalet, s'il m'arrivait des aventures !... Elle s'interrompit.

— A propos ! et M. de Chervette ?

— Il se porte bien.

Le baron de Meysembourg se loue sans réserves de la bienveillance avec laquelle le Saint-Père l'a accueilli, et il y a lieu d'espérer qu'après la protestation inévitable, formulée en consistoire et par voie diplomatique, l'incident qui s'est produit dans les relations de l'Autriche avec le Saint-Siège n'aura aucune suite fâcheuse.

Les travaux préparatoires du concile avancent lentement, si lentement qu'on hésite à croire que l'ouverture de cette grande assemblée puisse avoir lieu le 8 décembre 1869. Les questions de pure discipline intérieure, telles que celles qui concernent les ordres religieux, les églises d'Orient, l'organisation des missions, etc., sont à peu près posées, mais celles, infiniment plus nombreuses et plus complexes, qui se rattachent aux rapports de l'Eglise avec les pouvoirs établis et principalement celle du mécanisme de l'administration centrale de l'Eglise, tel qu'il existe à Rome, ouvrent un champ interminable aux discussions des consultants. Malgré le secret dont ces discussions sont entourées, quelque chose a transpiré de leur gravité et de leur persistance. Il est douteux que l'accord s'établisse sur la dernière question, entre les consultants romains, intéressés au maintien du système actuel d'administration, et leurs collègues étrangers, justement préoccupés d'obtenir pour les catholiques des contrées autres que l'Etat du Pape, une participation aussi large que possible à toutes les dignités, y compris la plus élevée de la cour romaine.

Le *Pansilippe* des messageries impériales, venant de Marseille, a apporté hier, à Civita-Vecchia, quatre caisses qui renfermaient un million en or, à l'adresse du ministre des finances. On présume que cette somme est un à-compte versé par l'Italie entre les mains du gouvernement français, sur ce qu'elle doit au Saint-Siège et on assure que quatre autres millions arriveront par la même voie.

Au reste, le trésor pontifical fait face avec ponctualité aux exigences du service de l'amortissement de la dette et des intérêts. Une ordonnance du ministre des finances, affichée aujourd'hui, porte qu'une somme de 717,025 francs est affectée au remboursement au pair de 4,334 bons du Trésor (émission du 28 janvier 1863) qui doivent être désignés par le tirage semestriel du 15. L'intérêt des bons non extraits et des titres de route consolidés sera payé, comme de coutume, dans la première quinzaine de juillet. Les banquiers du Saint-Siège à l'étranger servent en partie l'intérêt de la dette extérieure au moyen du produit du denier de St-Pierre, qu'ils sont autorisés à centraliser.

On remarque avec étonnement que, dans la description donnée le 4 par le journal officiel, du monument que Pie IX fait élever à ses frais, en l'honneur des militaires tués l'année dernière pour la défense de sa cause, il n'est pas question des morts de l'armée française. Ils sont compris au même degré que les zouaves sous la dénomination par trop vague de *decteri*, et la France n'est pas plus désignée que la principauté de Monaco par la légende *Orbis catholicus* que porte le drapeau du guerrier allégorique. En 1839, la commission de cardinaux chargée par le Pape de le représenter à Rome en attendant son retour, attribua aussi la restauration de l'autorité pontificale au triomphe des armées catholiques, ce qui était mettre sur la même ligne le siège de Rome par les Français

— Les maris se portent toujours bien. C'est le tien qui m'a autorisée à venir ici. Il voulait m'amener lui-même... Trop de zèle ! j'ai décliné la proposition. Une belle santé, M. de Chervette ; l'air soucieux seulement. Ce n'est donc pas pour savoir comment il va physiquement que je te parle de lui, mais le moral, voilà ce qui m'occupe.

— Très-bon !

— Tant mieux, mais ça m'étonne. J'ai vu ses yeux ; il a les yeux de quelqu'un qui s'attend toujours à quelque chose.

— Que veux-tu qu'il attende ?

— Est-ce qu'on sait ? Et M. de Vandelle ?

— M. de Vandelle ?

— Oui, celui qui s'appelait Gaston, je crois. Je t'avais conseillé de tout dire à ton mari.

— Je lui ait tout dit, tu le sais bien.

— Et tu ne le vois plus, l'autre ?

— Non.

— Alors, tu es tout à fait heureuse ?

— Tout à fait.

— Et il n'y a plus rien ?

— Rien.

— Cependant tu m'as écrit un jour quatre mois qui m'ont fait peur. Ton mari n'avait pas voulu te laisser partir pour la Guillebardière... Tu t'en souviens.

— Parfaitement... J'avais la tête malade. Depuis j'ai fait des réflexions... j'ai plaidé les circonstances atténuantes.

— Et tu as prononcé l'acquiescement de l'accusé ?

— Oui.

Elise releva la tête de côté comme un oiseau à qui l'on présente un brin de mil.

— Voilà qui me ravit, et cela me décide à accepter l'invitation de M. de Chervette.

— Quelle invitation ?

— Celle de passer quinze jours ici.

— Toi ?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

19 du 13 Juin 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XIV. — (Suite).

Ce que M. de Vandelle écrivait il le sentait, il le croyait. Il y a souvent plus de sincérité qu'on ne le pense dans les exagérations, même les plus violentes de certains sentiments.

XV.

Vers cette époque, un matin, madame de Chervette vit entrer dans le chalet son amie madame Estourmel. Elle l'avait à peu près oubliée. Elle devint pourpre. Avant de lui donner le temps de se reconnaître, Elise l'avait embrassée sur les deux joues ; puis, lui prenant les mains et la regardant au fond des yeux, d'une voix franche.

— Tu sais que je t'aime ; donc, pas de phrases... Comment vas-tu ?

— Mal, répondit Marcelle qui se troubla.

— C'est ce que nous allons voir, répliqua Elise.

La reproduction est interdite.

et les diversions insignifiantes des Espagnols et des napolitains sur la frontière.

Les brigands s'enhardissent de jour en jour. Avant-hier, ils se sont emparés d'un vigneron près de Velletri et l'ont frappé d'une rançon de 500 scudi. Il est vrai qu'ils l'ont relâché depuis à l'approche des gendarmes. Hier, la bande Parici n'a reculé devant un détachement, près de Zagorolo, qu'après lui avoir blessé un homme et en avoir perdu un.

On remplace par des zouaves les chasseurs étrangers en garnison à l'extrémité de la province de Viterbe : le voisinage de la frontière favorisait trop leur penchant traditionnel à désertir.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel*, appréciant aujourd'hui la circulaire adressée aux procureurs généraux par le ministre de la justice, concernant l'exécution de la loi sur la presse, estime que ce document présente le même caractère de ferme modération dont est empreinte la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur. « On sait quelles critiques et même quels orages dit M. Henri Baudrillard, a soulevés l'extension de la jurisprudence en matière de diffamation et d'injures. M. Baroche s'attache à maintenir l'opportunité, la nécessité de cette protection de la vie privée. Toutefois il juge important de ne pas l'exagérer par une application inintelligente..... »

« On remarquera, dans la partie de la circulaire relative à l'application des peines l'indication des cas, et ces cas seront les plus ordinaires, où les magistrats devront préférer l'amende à la peine de l'emprisonnement. On remarquera surtout des considérations nouvelles sur les dommages intérêts auxquels les journaux peuvent être condamnés comme réparation d'un préjudice causé. Nous devons en dire un mot.

Ici, exceptionnellement, c'est dans le sens de l'aggravation que se prononce M. Baroche. Il estime que les tribunaux accordent ces dommages avec une parcimonie qui décourage la partie civile et favorise la profession d'insulteur public. « Si les magistrats, dit-il rentraient résolument dans cette voie où les tribunaux anglais les ont précédés avec un succès évident, cette simple réforme de nos mœurs judiciaires aurait des conséquences morales incalculables. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi, par l'organe de M. P. David :

« On s'accorde généralement à reconnaître que les circulaires du ministre de l'intérieur et du ministre de la justice sont conçues dans un esprit relativement libéral s'il en eût été autrement, on aurait pu leur reprocher de n'être pas en harmonie avec la pensée qui a inspiré la lettre du 19 janvier, et un pareil désaccord aurait déconcerté toutes les prévisions. C'est donc avec une satisfaction bien naturelle, mais sans aucune surprise, que nous voyons M. Pinard et M. Baroche recommander à leurs subordonnés d'user avec modération des armes que la nouvelle loi sur la presse met dans leurs mains, sans toutefois se départir d'une surveillance nécessaire. »

SIÈCLE.

Le *Siècle* discute certains points des deux circulaires qu'il croit ne pas devoir laisser sans

— Moi, avec mes quatre enfants.
 — Y penses-tu !... C'est impossible !
 Marcelle s'était levée pâle, agitée. Elise lui saisit la main.
 — Mais sois donc franche ! s'écria-t-elle. Crois-tu donc que je n'aie rien appris ? Malgré l'obscurité dans laquelle je végète, des rumeurs sont venues jusqu'à moi... Ah ! si je n'avais pas eu ma fièvre typhoïde !... Tu sais, je n'ai jamais eu un traitre mot de cette histoire de folie... Et tu viens de me prouver depuis un quart d'heure que je ne me trompais pas... Mais tout cela m'inquiète... Tu ne veux pas que je vienne ici ?... Sois tranquille, mon cher Paulin ne me lâcherait pas comme cela... A présent, qu'y a-t-il ? Parle.
 — Il y a que j'aime M. de Vandelle et que je l'attends ce soir.
 — Ici ?
 — Eh ? oui ! M. de Chervette passe la soirée chez un avoué, avec M. Anselme Heurtier.
 — Ah ! tu me fais peur !
 — Moi, j'ai eu peur un jour, maintenant c'est fini !
 Et tout d'un trait, avec la véhémence d'une source qui s'échappe d'un rocher, elle mit madame Estourmel au courant de sa vie, prenant les choses du jour où elles s'étaient quittées.
 — Dieu sait, dit-elle, si mon cœur était de bonne foi. Je cherchais loyalement un appui. Henri m'a poussée... Et c'est au moment où j'avais le plus besoin d'être aimée que j'apprends... As-tu connu madame de Givray, toi ?... Si tu savais comme il me trompait !... Et ils discutaient ensemble à propos de moi... J'étais entre eux un sujet de conversation. Et quand par hasard Henri m'honorait de son attention, c'est qu'elle lui avait dit : Aimez-la sincèrement... après tout, c'est votre femme ! Oui, il m'a faite ce que je suis. J'ai voulu suivre ton conseil, partir pour la campagne, disparaître... il ne l'a pas

objections : « A part ces remarques, écrit en terminant M. Léon Plee, nous ne ferons pas difficulté de reconnaître que ces circulaires sont infiniment plus modérées que la loi : Nous l'avions prévu. Une fois sortie des tempêtes de la majorité, la pensée qui a présidé à la nouvelle législation devait se refroidir, se calmer et devenir plus pratique.

« Espérons que MM. les procureurs et les préfets prendront les recommandations qui leur sont faites au pied de la lettre, en ce qui concerne la mesure et la modération : qu'ils ne penseront pas que les circulaires ont été écrites seulement pour concilier les esprits, mais qu'elles doivent être exécutées sincèrement, loyalement et entièrement. »

MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Taconet : « Nous recevons des lettres de Florence en date du 5 juin :

« Parmi les particularités étranges qu'on citait à Florence, à propos des enrôlements mystérieux pour l'Amérique, dont notre correspondant a eu l'occasion de nous entretenir dans ses précédentes lettres, il en est une si incroyable qu'il n'a pas osé la transcrire : celle qui voulait que l'or de la Prusse fût mêlé à ces enrôlements. Un accident imprévu est venu jeter un rayon de lumière sur cet imbroglio ténébreux. Un navire de l'escadre de l'amiral américain Ferragut s'est trouvé en danger par un orage ; des matelots sont accourus à son aide, et ont constaté, avec surprise que son bord était encombré de volontaires. C'est donc pour l'escadre des Etats-Unis que ces enrôlements se font. Pour quelle destination ? Il paraît peu probable que ce soit pour l'Amérique, le cabinet de Washington n'étant en guerre avec aucun de ses voisins. M. Ferragut serait-il d'accord avec l'agent secret des Etats-Unis, M. Garibaldi, et voudrait-il lui ménager un envahissement du territoire romain ? »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

La discussion du projet de loi concernant les chemins vicinaux a continué aujourd'hui au Corps législatif, M. Magnin a parlé sur l'article 2.

— On commente diversement l'assassinat du prince Miche Obrenovitch. La version la plus accréditée est qu'il s'agit, non d'un acte de fanatisme politique, mais d'un ressentiment domestique. D'après les dépêches reçues à Paris dans la journée, les meurtriers seraient le père et les deux frères d'une jeune fille de la classe noble, que le prince Michel, séparé judiciairement de sa femme retirée en France depuis plusieurs années, avait promis d'épouser. Le bruit du retour à Belgrade de la princesse Obrenovitch aurait motivé l'acte de vengeance commis sur le souverain de Serbie.

— On mande de Fontainebleau que l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ont reçu de la population l'accueil le plus sympathique. De la gare au palais, les habitants de la ville et de la banlieue, qui avaient quitté prématurément leurs travaux habituels, formaient une double haie d'où sortait, au passage du cortège, un hourrah d'acclamations. La cour restera, dit-on, à Fontainebleau

permis... Il avait besoin de moi pour des réceptions... Il fallait à M. de Chervette une maîtresse de maison ! C'était la chose importante... la seule ! Et puis il s'étonne parce qu'un jour mon cœur, à bout de patience, a parlé... Je te jure qu'en ce moment encore, s'il avait voulu... Mais non... Il a été implacable... Si tu savais de quel air il m'a regardée... J'étais à ses pieds, prête à tout... Il n'a voulu sauver qu'une chose, et il m'a sacrifiée impitoyablement à sa vanité. Pendant une heure, il m'a tenue courbée sous sa menace, tout effarée, sans voix, sans haleine, morte de terreur, écrivait je ne sais quoi, écrivant toujours... Les mots passaient devant mes yeux, et je ne comprenais qu'une chose, c'est que c'était horrible... et qu'après tout on n'a pas le droit de torturer une femme comme il le faisait... Qu'il m'eût tuée, soit ; mais cela... c'est trop... Il a ouvert la porte aux repréailles !
 Marcelle passa un mouchoir sur son visage. Elise écoutait immobile.
 — Que m'a-t-il fait faire après cela ? Je ne sais, continua Marcelle. Il m'a conduite au bal : j'ai vu des figures tristes que me regardaient. Je crois que j'ai dansé... Puis il m'a ramenée chez moi... Deux jours après, j'étais au Préau. J'y serais morte, si un jour, tout à coup, je ne l'avais aperçu, lui, Gaston ! Tiens ; il était là, à cette place, que tu vois d'ici. Certainement M. de Chervette l'aurait tué s'il l'avait vu... Gaston n'y pensait même pas... Il m'aime, va... Depuis lors, c'est une autre vie... La comédie que je jouais par force, elle m'échappait ; elle fat qu'il n'y a personne entre nous. Rien ne me distrait plus de lui. Je passe mes jours à l'attendre... et après qu'il est venu, à me rappeler ce qu'il m'a dit et à l'attendre encore... Ce sont des ivresses... et puis des langueurs qui m'épuisent... Une imprudence, un hasard, et nous serions perdus... J'ai des frissons pour une feuille morte qui vole sous mes pieds ; et éraquement d'une branche sèche dans la profon-

deur du parc me faisait tressaillir... Il y a dans la campagne des abois de chiens errants, ou sur la Seine, là-bas, des cris de marinière qui, dans le silence, me font passer des sueurs sur le visage. Tant de périls nous entourent ! Il entre comme un voleur ; il s'échappe comme un captif. Si un coup de fusil partait, je tomberais morte... Et pour moi ! le brave tout, et cette existence sauvage lui plaît...
 Madame de Chervette s'empara des mains d'Elise et les serra :
 — Songe donc ! il a pris dix costumes pour venir ici... lui, un homme du monde se déguiser en ouvrier ! On ne prend pas garde à une blouse qui passe. Je l'ai vu la nuit deux ou trois fois dans ce chalet où tu es. Comment ai-je fait pour sortir de la maison, je n'en sais rien. Le bruit de mes pas, un bruit que j'entendais à peine, sonnait dans mon cœur. Je me glissais le long des corridors, j'ouvrais une porte basse, retenant mon souffle, et j'étais dehors. Que serais-je devenue si, tout à coup, une main se fût appuyée sur mon épaule... Je rampais dans le bois, je franchissais les avenues d'un bond. Mon ombre, qui courait à côté de moi dans les sentiers éclairés par la lune, révélait dans mon âme des terreurs subites. Enfin, j'arrivais haletante, et je tombais dans ses bras ! Va, j'ai payé ce bonheur par des mois de torture !
 — Mais demain... après-demain ?
 — Tais-toi, je ne veux rien savoir. Il m'aime, c'est tout !
 Elise se serra contre Marcelle toute frissonnante, et d'une voix qui faisait trembler ses lèvres :
 — Tiens, dit-elle, je ne souffre jamais, eh bien, je ne sais pas si malgré tes angoisses tu n'es pas plus heureuse et plus près du bonheur que moi dans ma tranquillité.
 — Tu vois bien ! s'écria Marcelle qui l'embrassa. Quand Elise quitta Marcelle, toute pensif, elle secoua la tête.

jusqu'à la fin de juillet. L'Empereur est attendu le 25 juin au camp de Châlons.

— L'Empereur a reçu, avant son départ pour Fontainebleau, plusieurs membres du corps diplomatique : M. de Goltz, lord Lyons, Mgr Chigi et M. de Metternich.

— On écrit de Constantinople :
 « Il paraît que le prince Napoléon n'ira pas s'établir dans la résidence qui lui est préparée par ordre du Sultan ; le prince resterait à bord de son yacht. »
 — La résolution prise par le prince Napoléon de passer huit jours à Vienne, et l'abandon qu'il y a fait de l'incognito qu'il avait gardé jusque là, sont naturellement l'objet de nombreux commentaires. Certains chroniqueurs croient pouvoir en conclure que le cousin de l'Empereur est chargé de remplir, à Vienne tout au moins, sinon ailleurs, une mission politique.

— M. Ferdinand de Lesseps vient d'installer chez le photographe de l'avenue de l'Impératrice, M. Dellon, le panorama de l'isthme de Suez qui obtint un si grand succès à l'exposition universelle.

— Un journal de Madrid annonce que l'Espagne va construire une escadre blindée.

— On parle de la création d'un journal semi-politique, semi-littéraire, qui paraîtrait le 1^{er} juillet et qui s'annoncerait comme une concurrence au *Figaro*.

— La nostalgie fait de grands progrès chez les députés des départements au Corps législatif ; ils n'envisagent pas sans effroi l'extrême retard de la session qui peut se prolonger jusqu'au 15 août et ne les laisser libres que pour la session des conseils généraux.

— L'heureux possesseur du billet N° 2,867,996, qui a gagné le gros lot de 150,000 francs dans la loterie des enfants pauvres, est le peruquier-coiffeur de M. Charles Le Roux, député de l'arrondissement de Bressuire, et c'est accompagné de ce député qu'il est allé faire vérifier son billet au bureau de la loterie ; il a touché, hier matin, la somme de 150,000 fr.

— On écrit de Vienne, 7 juin : L'Impératrice Charlotte vient d'envoyer un souvenir à diverses personnes de son intimité et de celle de l'Empereur Maximilien. C'est la reproduction photographique d'un tableau qui a été composé sur ses indications. Ce tableau représente l'Empereur debout sur un navire qui sombre et pressant le pavillon sur sa poitrine. Les photographies portent les dates de la naissance et de la mort de l'Empereur avec ces mots en français : Priez pour lui !

— Julie d'Ebergényi a déclaré en entrant dans l'établissement pénitentiaire de Neudorf, qui est sous la direction de religieuses, que la supérieure serait contente d'elle. « Je veux devenir très pieuse, dit l'ancienne chanoinesse ; je prierai avec ardeur tous les jours et, dans quelques années, madame la supérieure pourra demander ma grâce à l'Empereur. » On sait que le comte Chorinski aussi a promis à son père, dans des lettres saisies par la police bavaroise, de devenir très pieux et même d'entrer dans un couvent si on voulait le mettre en liberté.

— Les premières livraisons de l'édition illustrée que publie l'honorable M. Granier-Pagès de son *Histoire de la Révolution de 1848* sont en vente dans toutes les librairies. Cette publication, qui ne comprendra pas

plus de 90 à 100 livraisons à 10 c., mettra à la portée de tous cette intéressante histoire des faits contemporains, dont le prix élevé l'avait jusqu'à ce jour rendue seulement accessible aux classes riches.

L'honorable personnalité de l'auteur, ses anciennes fonctions de membre du Gouvernement provisoire et de ministre, donnent à cette œuvre un cachet d'honnêteté et de véracité qui lui ont valu l'estime de tous les partis.
 Pour extrait : A. Laytou.

Correspondance Parisienne

Paris, le 11 juin 1868.

Nous voici en pleine discussion des chemins vicinaux. Le Corps-Législatif est saisi du projet de loi tendant à créer une caisse spéciale pour l'achèvement de tout le réseau vicinal français. Vous le savez, c'était là une des plus grandes préoccupations — j'emploie un mot plus exact — une des plus constantes sollicitudes du Souverain. Un travail préparatoire considérable avait été fait dans cet objet au ministère de l'Intérieur. L'administration centrale avait demandé, groupé, compulsé tous les documents fournis par chaque département et c'est de l'ensemble des besoins de chaque commune, de l'ensemble des vœux de toutes les assemblées communales, cantonales et départementales qu'il a été possible au ministère de l'Intérieur, d'élaborer ce vaste et si utile projet de loi se résumant ainsi :

L'Etat fournit aux communes une subvention de 100 millions qui s'ajoutera au total de 200 millions emprunté par ces mêmes communes pour l'achèvement du réseau vicinal français. — Un maximum kilométrique sera établi pour chaque département, auquel maximum sera attribuée telle ou telle part de subvention. La répartition se fera dans chaque département et les 100 millions fournis en 10 annuités par l'Etat seront déterminés par un seul arrêté du ministre de l'Intérieur.

Voilà librement exposé le principe de la loi avec son mode d'exécution.

Ne pouvant point faire de compte-rendu, vous comprendrez que je m'en tienne à cet exposé sommaire qui d'ailleurs vous expliquera l'économie de la loi.

M. Emile de Girardin se fait beaucoup lire depuis quelque temps, avec une série d'articles sur l'étrange et paradoxale thèse : *du droit de punir* ! Dieu me garde d'entrer dans une semblable discussion, Je ne fais que signaler l'idée nouvelle du maître qui, d'ailleurs, se livre à ces audacieuses discussions dans la somptueuse villégiature du château du Val. Vous voyez que les paradoxes rapportent quelque chose, même de beaux châteaux.

Je vous parlais il y a quelques jours de l'assemblée générale des ouvriers de l'imprimerie Paul Dupont, présidée par S. Exc. M. le ministre de l'Intérieur. Aujourd'hui on me communique l'allocation prononcée par M. Pinard et que les ouvriers de ce grand établissement typographique ont tenu à honneur d'imprimer et de conserver. J'y retrouve les pensées et toutes les idées fécondes que je vous signalais bien imparfaitement d'après l'audition : éloquence improvisée, chaude, pénétrante, persuasive ; les conseils vrais, élevés, paternels ; de nobles principes sur la sainteté de travail, sur la solidarité des êtres, sur la famille. Ça été je le comprends maintenant, une belle séance que celle organisée par M. Paul Dupont et présidée par M. le ministre de l'Intérieur. Le discours aux typographes par M. Pinard est une de ces chaleureuses improvisations dont le souvenir devait rester. Ainsi en ont pensé, ainsi l'ont voulu les ouvriers de Paul Dupont.

On commence à parler de villégiature. Les courses de Paris sont terminées, la province ouvre le feu : Lyon en tête. La Cour restera deux mois dit-on à Fontainebleau où le conseil de ministres se tiendra régulièrement les mercredi et samedi.

On parle du mariage de M. Taine avec Mlle Denuelle, et l'*Univers* enregistre avec joie la bénédiction nuptiale acceptée par le jeune philosophe, qui a pensé souvent d'après Voltaire mais qui ne refuse pas de finir comme M. Veuilleux.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Agricole

Nous avons à signaler un temps d'arrêt dans la baisse des grains et farines sur le marché in-

— Il y a une catastrophe au bout de tout cela, se dit-elle, mais cet égal, quand on est mère de famille et vouée à l'uniformité d'une vie disciplinée, il ne convient pas d'entendre de ces choses-là ; ça donne le vertige... Je ne verrai plus Marcelle que si elle a besoin de moi.

XVI.

A quelque temps de là, M. de Chervette mit à exécution le projet dont Marcelle avait dit quelques mots à M. de Vandelle. Ses affaires presque réglées avec Anselme, et n'ayant plus qu'une part d'intérêt dans des opérations dont il lui abandonnait la haute direction, il chercha un peu plus loin de Paris, et trouva aux environs de Versailles, près de Buc, une maison de campagne admirablement située sur le revers d'un coteau, dans un pays charmant auquel une ceinture de bois et de collines faisait un horizon varié. Il y avait un vaste jardin, et dans ce jardin, à l'extrémité d'un plateau que couronnait un gros bouquet de chênes, un chalet que M. de Chervette avait fait préparer comme celui du Préau. Un vieux mur tout couvert de lierre entourait l'habitation de tous côtés. En face du chalet seulement, et à l'endroit même où le plateau s'abaissait, il y avait un saut-de-loup.

(La suite au prochain numéro).

Grand événement samedi soir pour les lecteurs de l'**ÉVÉNEMENT ILLUSTRÉ**.
 Reprise du *Parrricid* !
 Bureaux : 13, faubourg Montmartre, Paris.

L'**ECLIPSE**, publiée dans son 20^e numéro, le portait charge. — M. Henri Rochefort, par Gill.
 Bureaux : 5, cité Bergère, 5.

térieur. Quelques places cependant viennent en-côtre avec des cours réduits : ce sont celles où la dépréciation a été, durant la seconde quinzaine d'avril, moins accentuée que dans les pays limitrophes. Le nivellement tend à se faire aux environs de 27.50 (l'hect.) pour le blé de bon poids et de bonne condition. La culture se plaint des orages et, pour les terres légères, de la sécheresse. La floraison s'accomplit bien dans les régions méridionales.

A la halle de Paris, beaucoup d'animation. Les haussiers luttent énergiquement contre la détente des mercuriales, qu'ils trouvent exagérée. De leur côté, les baissiers invoquent la belle apparence des céréales, la précocité vraisemblable de la moisson, enfin les arrivages persistants de denrée exotique dans nos ports de l'Océan et de la méditerranée. Il résulte de ce conflit que les cours ont peu varié pendant cette période hebdomadaire. On cote les farines six marques disponibles de 79 à 80 (les 157 kil.) Livrable juillet et août 75.

Il a été exposé jeudi, en halle, des échantillons d'orge nouvelle d'Algérie. Cette graminée est complètement abattue aujourd'hui. Le rendement est nombreux, la qualité belle, les colons qui ont envoyé cette primeur de moisson écrivent que les fioms, un peu clairs dans certaines localités, se présentent bien. On y mettra incessamment la faucille.

Les avis de l'étranger signalent de la fermeté, et même un peu de hausse. Apports limités. Bon aspect des emblavages.

Les orages fortement mêlés de grêle, ont causé du dommage à la vigne, surtout dans les régions centrales. Comme, d'autre part, le fruit ne se présente pas nombreux, on s'explique la roideur des prix tant à Bercy et à l'entrepôt que dans les pays de production. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il n'est pas donné suite au projet de réduction des droits d'entrée, à Paris, sur les vins et autres boissons spiritueuses.

Les alcools betterave se traitent, en disponible 85 fr. (l'ect.) Languedoc 102 à 103. Dans les Charentes, les « bons bois » ne sont pas cédés au dessous de 105 et même 110 fr.

Fermeté sur les sucres. Brut indigène 68,50 (les 100 kil.) Raffiné de 130 à 132.

On coupe les colzas dans le midi; la récolte est tenue pour satisfaisante. A Paris, la marchandise disponible se cote 87,50 (les 100 kil.) Graine 25 fr. (l'hectol.)

Continuation de très-forts arrivages de bétail sur le marché central de la Villette. Pour les deux réunions hebdomadaires, lundi et jeudi, le chiffre a été de 4,828 bœufs et 30,075 moutons. Il a été amené 3,424 porcs, qui se sont placés assez rapidement au cours moyen de 1 fr. 53 (le kilo). D'après des avis officiels de Londres, l'importation du bétail français diminue en Angleterre, et les prix sont, sur diverses places, inférieurs à ceux de nos foires et marchés.

Si les parisiens ne manquent pas de viande et de belle viande, ils ont aussi en abondance, légumes, fruits, etc. La Halle centrale, malgré ses vastes dimensions, ne suffit pas à recevoir les amas de pois verts, d'asperges, d'artichauts, etc., qui arrivent de tous les côtés de la France. Aussi les prix descendent-ils rapidement. Une botte de très belles asperges 1,25; le litre de petits pois fins 50c. les artichauts volumineux, les fortes salades romaines 05c pièce. Même abondance et bon marché pour les fruits. On crie par les rues la cerise anglaise à 40c (le kilo), la grosse fraise à 30c. Les melons sont nombreux à la devanture des restaurateurs, mais abordables seulement pour le boursicotier chanceux et pour la lorette prodigue; la volaille est hors de prix également. Un poulet médiocre 4 fr. Un canard barbotteur cent sous. Avis aux fermières qui ne songent pas assez que leur poulailler est une Californie.

NOUVELLES DES RÉCOLTES.

La végétation des vignes, dit un journal de la Côte-d'Or, est luxuriante, les raisins seront bientôt en grains partout.

Dans les hauts crus de la Côte, et notamment au clos de Vougeot, c'est affaire faite déjà.

L'avance est donc grande, puisque d'après le proverbe, tout va bien quand

A la Saint-Jean

Le raisin pend.

Pithiviers. — Il est tombé une assez grande quantité d'eau qui a fait beaucoup de bien aux avoines, mais qui a versé les blés forts.

Nîmes. — La récolte des vers à soie est terminée dans le Gard. Il n'y a décidément que les graines du Japon d'importation directe qui aient donné des produits.

Nancy. — Les blés continuent à promettre une récolte plus qu'ordinaire. Les avoines souffrent de la sécheresse. Les colzas sont beaux. On commence à faucher les prairies.

Bordeaux. — La vigne est en pleine floraison; les apparences font beaucoup espérer. Les blés, également en fleur, ont un peu souffert de la sécheresse.

Dijon. — Le prix du pain vient de baisser de 1 centimes par kilogramme.

Dax. — L'aspect des récoltes dans les Landes est très consolant. La vigne est chargée de raisins et le maïs sera abondant.

Chambéry. — Les nouvelles des vignobles sont de plus en plus excellentes. Les céréales continuent à offrir le plus bel aspect.

Blois. — Les orages de ces jours derniers ont été terribles. A Châteauneuf et à Pouillé, les récoltes sont ravagées.

Lyon. — Les abricots, les amandes et les melons ont déjà fait leur apparition sur notre marché.

Lons-le-Saulnier. — Les pluies fréquentes et les fortes chaleurs de la dernière quinzaine de mai ont été favorables aux récoltes dans le Jura. La vigne est superbe.

Saverne. — Les récoltes sont d'une beauté rare, notamment les blés. Les pommes de terre sont très vigoureuses et les vignes fort belles.

Pour extrait: A. Laylou.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
14	Diman.	s. Basile-le-G.	
15	Lundi	se Germaine.	Montcabrier, Bétaille, Figeac.
16	Mardi	ss Cirq et J.	Frayssac, Loubressac.
17	Mercur.	s Avit.	Prouilhac, Vayrac.

P. L. le 3, à 7 h. 4 du matin.
 D. Q. le 13, à 10 h. 23 du matin.
 N. L. le 20, à 2 h. 54 du soir.
 P. Q. le 27, à 6 h. 0 du matin.

Chronique locale.

Les statues du roi Murat et du maréchal Bessières ont été placées hier et ce matin sur leurs piédestaux, à l'entrée de la promenade Fénélon.

Par arrêté préfectoral du 12 Juin 1868 M. Mariel (Antoine) conseiller municipal a été nommé adjoint au maire de la commune de Senaillac (Latronquière), en remplacement de M. Vernières décédé.

Fête-Dieu ou du Saint-Sacrement

Le dimanche, 14 juin 1868.

ORDRE DE LA PROCESSION.

Les communautés religieuses, les congrégations ou confréries, les établissements d'instruction et tous les fidèles sont convoqués par ordre de Mgr l'Evêque, à cette grande cérémonie qui commencera vers 5 h. du soir.

Pour que chacun puisse à temps prendre son rang, dans la procession, tous devront se rendre, dès 4 heures 1/2, au lieu de campement marqué pour chaque établissement ou confrérie et les simples fidèles.

L'ordre de la marche est ainsi réglé :

I. — En tête, la Congrégation des Sœurs noires. Campement : rue du Château du Roi.

II. — Les divers Orphelinats de filles :

- 1° Celui des Sourdes-muettes,
- 2° — de Vaylats,
- 3° — du bureau de Bienfaisance,
- 4° — des Sœurs Noires,
- 5° — de l'Hospice;

Campement : Place au Bois du côté du Levant.

III. — Les Pensionnats de jeunes demoiselles, avec leurs externes;

- 1° De Gramat, — Campement : le haut de la place au Bois,
- 2° De Vaylats. — rue du Pont Neuf jusqu'à la place au Bois,
- 3° De Nevers, — rue qui longe la Préfecture à l'Ouest,
- 4° Des Dames Blanches, — rue du Portail au Vent.

IV. — Chacun des Pensionnats ci-dessus sera accompagné de ses Sœurs respectives.

Viendront, immédiatement après les Dames Blanches, les Sœurs :

- 1° Garde-malade,
- 2° Du Lycée,
- 3° De Madame Fournié,
- 4° De St-Vincent;

Campement : Place au Bois, au Nord.

V. — Les Congrégations, Confréries, etc. :

- 1° — Les Servantes de Marie;
- 2° — Tiers-ordre de St-François;
- 3° — La Confrérie du Saint-Sacrement, avec la bannière paroissiale, que suivront aussi les Dames de la Providence et les autres personnes qui ne sont d'aucune des Congrégations ou confréries désignées.

Campement : La Cathédrale et la Place au marché.

VI. — Les enfants, les jeunes gens et les hommes, savoir :

- 1° — L'Orphelinat des garçons de l'Hospice. — Campement : Rue Clément-Marot, près de l'ancien tribunal;
- 2° — L'Ecole des Frères. — Rue Clément-Marot et St-Etienne;
- 3° — Pension de M. Valette. — Sur le Quai;
- 4° Etablissement dit des Petits-Carmes, avec la musique. — Rue de la Chanterrie;
- 5° — Congrégation des Artisans. — Sur le Quai, à leur Chapelle.

VII. — Le Clergé, précédant le St-Sacrement, porté par Monseigneur, et, à la suite du dais, les

diverses autorités. — La troupe, sur deux rangs, à droite et à gauche du dais.

Nota. — La procession sortira par la porte latérale, du côté de la Préfecture, suivra les rues Clément-Marot, du Château-du-roi, St-Barthélemy, tournera l'Eglise de St-Barthélemy, descendra le Boulevard et rentrera par la rue de la Liberté et la grande porte de la Cathédrale.

— Prière aux habitants du parcours de pavoiser de leur mieux leurs maisons.

AVIS. — Une ancienne Compagnie d'Assurances **Contre l'Incendie**, offrant une position avantageuse, demande un représentant de bonne tenue pour l'arrondissement de Cahors. S'adresser Hôtel des Ambassadeurs.

PROJET

DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION à Cahors.

Il ne faut pas cesser de le répéter : le remède à la cherté des denrées est dans l'association, pas ailleurs. L'administration n'y peut rien, son unique devoir est de protéger la liberté commerciale : elle le rempli. C'est aux citoyens eux-mêmes à se réunir, à s'entendre. Dans toutes les localités où l'on a agi de la sorte, on s'en trouve parfaitement bien. Conséquemment, l'épreuve est faite, il n'y a qu'à marcher.

Un de nos confrères, M. Paulin Fay, présente à ce sujet, dans le *Journal de la Nièvre*, des observations que nous signalons aux magistrats municipaux, aux syndicats des sociétés de secours mutuels, à tous les hommes enfin qui ont autorité ou influence.

« Quant à la baisse du prix du pain et notamment de la viande, on ne peut que regretter l'absence de la concurrence qui seule pourrait amener la diminution des prix. Boulangers et bouchers ont la liberté d'agir comme ils l'entendent et naturellement ils préfèrent leur intérêt particulier à l'intérêt général. Que l'un d'eux baisse ses prix, il verra accourir chez lui les consommateurs, et pour conserver leurs clients, les autres agiront de même. Mais il n'en est rien, et l'attente jusqu'à présent ne s'est pas faite pour amener le bon marché.

« Il faudra bien qu'on en vienne tôt ou tard au idées de coopération. Le public a tous les moyens pour obtenir lui-même la baisse qu'il sollicite; il n'a qu'à s'intéresser à la création de boulangeries et de boucheries modèles; s'il ne le fait pas, tant pis pour lui, il en est le premier puni. Malheureusement l'initiative qui devrait partir de la tête se fait longtemps attendre. On est beaucoup trop indifférent dans notre pays et l'on se défie des associations, peut être parce qu'on ne veut pas prendre assez la peine de surveiller les opérations qu'elles ont pour but de réaliser. Ce que l'indifférence ne permet pas de réaliser, pourquoi la spéculation ne l'entreprendrait-elle pas? Il y aurait à faire pour elle une œuvre utile et une bonne affaire. Quelle y réfléchisse. »

Des sociétés coopératives de panification se sont créées et fonctionnent dans plusieurs villes de France. Partout elles ont donné d'heureux résultats. Ces sociétés livrent le pain à 10 et 15 centimes par kilogramme au-dessous non-seulement des prix de la boulangerie, mais même aussi de ceux établis par la taxe officielle. Un autre avantage en est résulté : c'est l'amélioration de la qualité.

Des sociétés coopératives existent déjà, dans notre département, à Gaillac et à Mazamet. Les fours de cette dernière société ont transformé en pain, depuis environ six mois, plus de 1,080 hectolitres de blé.

(Journal du Tarn).

Nous publierons, dans notre prochain numéro, ne première liste d'adhésions au projet d'association coopérative que nous avons émis.

LES OFFICES MINISTÉRIELS.

Parmi les pétitions présentées au Sénat, il en est une qui intéresse particulièrement nos officiers ministériels : c'est celle de M. Mocquot, avoué à Auxerre, qui proteste contre la loi en élaboration sur les ventes immobilières. Nous analyserons la requête, très remarquable pour le fond et pour la forme, de M. Mocquot. Disons dès aujourd'hui que, regardant la loi projetée comme une expropriation des charges d'avoués, il demande que ces charges soient supprimées et que leurs titulaires soient indemnisés au moyen de rentes inscrites sur le Grand Livre de la dette publique.

Conformément aux conclusions du rapporteur, M. de Marnas, le Sénat a voté le dépôt au bureau des renseignements.

Ajoutons, pour le côté éventuel de la question, que le projet de loi est renvoyé à la session législative de 1869.

LES CHEMINS VICINAUX.

Voici en termes brefs, l'économie du projet de loi soumis aux Chambres par le gouvernement :

L'Etat accorde aux communes, pour l'exécution des chemins de petite vicinalité, une subvention de 110 millions, payable en dix années.

On calcule que des ressources au moins légales à ce chiffre pourront être réunies par le concours des départements et des communes.

En effet, une caisse spéciale est créée pour faire aux communes les avances des fonds dont elles ont besoin et qu'elles rembourseront en trente années. Moyennant une annuité de 4 %. Le capital de cette caisse sera constitué par les fonds appartenant aux communes et aux établissements publics, qui sont disposés à la caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'insuffisance, par l'émission d'obligations trentenaires. L'Etat prendra à sa charge la différence qui existera entre le taux auquel la caisse des chemins vicinaux contractera ses emprunts et celui auquel elle fera ses prêts.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 12 au 19 mai 1868

- Mathématiques élémentaires.
- Travaux graphiques. — 4 Soulié, 2 Théron.
- Mathématiques préparatoires.
- Travaux graphiques. — 1 Rodolosse, 2 Bergon.
- Rhétorique.
- Mathématiques. — 1 Roudouly, 2 Combrouse.
- Seconde.
- Mathématiques. — 1 Estang, 2 Chanet.
- Troisième.
- Mathématiques. — 4 Tardieu, 2 Armand.
- Quatrième.
- Thème grec. — 1 Gilles, 2 Bénétre.
- Cinquième.
- Version latine. — 1 Mayzen, 2 De Fontenille.
- Sixième.
- Version latine. — 1 Depeyre, 2 Lapouble.
- Septième.
- Version latine. — 1 Rives, 2 Pagès.
- Huitième.
- Version latine. — 1 Calmels, 2 Lescure.
- Classe préparatoire. Première division.
- Ecriture. — 1 Marateuch, 2 Lugan.
- Deuxième division.
- Ecriture. — 1 Delpech, 2 Castagné.
- Troisième division.
- Ecriture. — 1 Linou, 2 Lafon.
- Enseignement spécial, deuxième année.
- Travaux graphiques. — 1 Course, 2 Sarrus.
- Première année.
- Travaux graphiques. — Rozières, 2 Durupt.
- Année préparatoire.
- Travaux graphiques. — 1 Richard, 2 Delmas.

Le Proviseur, RICHAUD.

CAISSE AGRICOLE

de l'Arrondissement de Cahors, RUE DE LA MAIRIE, MAISON LAGARDE.

Cet établissement, fondé à Cahors, par MM. E. Passéfond, J.-M. Marqué et Cie, se charge de l'escompte et des recouvrements, ouvre des comptes-courants et des comptes de dépôt, délivre des bons à intérêt, fournit lettres de crédit, mandats et chèques, sur les principales villes de France et de l'étranger.

Le commerce des vins de Bordeaux et spécialement celui des vins de Cahors, dont la réputation est trop circonscrite, entre aussi dans son programme.

PRÉFECTURE DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

- 1° Endiguement du passage de Frescati dans le bief de Toirac;
- 2° Endiguement du passage de Castel franc;
- 3° Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 17 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Consul de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voies de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'endiguement des deux passages désignés ci-dessus et pour la construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

Le cautionnement est fixé à 740 fr. pour le premier lot, à 590 fr. pour le second, et à 260 fr. pour le troisième.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément. Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

D'après une décision du conseil de préfecture de la Seine, le possesseur de chien qui transporte son domicile hors du ressort de la

perception qu'il habitait, est tenu, en exécution de l'art. 1^{er} du décret du 3 août 1861, de faire la déclaration de son chien à la mairie de son nouveau domicile, faute de quoi il est passible de la triple taxe.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.
 Juin.
 41 de Valon (Pierre-Louis-Arthur), boulevard Nord.
Décès.
 10 Enfant du sexe féminin présenté sans vie des époux Amadiou et Vayssières.
 42 Germain (Etien.-Fran.), 5 ans, rue Pellegry. Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-de-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Variétés

De la Vigne dans les Gaules.

Le Journal Revue du Sud-Est, publié sous le patronage des Sociétés d'agriculture de l'Isère, nous fournit l'intéressante note suivante : La culture de la vigne dans les Gaules n'a été apportée ni par les Grecs ni par les Romains comme l'on serait porté à le croire. Lorsqu'une colonie des Phocéens, vers l'an 600 avant J.-C., vint sur le village de la Méditerranée fonder la ville de Marseille; on célébrait une fête à l'époque de la floraison de la vigne. (V. Amédée Thierry, Histoire des Gaulois, t. 1, p. 140). Si on célébrait une fête à l'occasion de la floraison de la vigne, donc la vigne était cultivée. Vers la fin du premier siècle après J.-C., l'empereur Domitien ordonna que les vignes cultivées dans les Gaules fussent arrachées. Ce décret fut-il complètement exécuté? Quoi qu'il en

soit, l'empereur Probus, vers la fin du troisième siècle, permit de replanter la vigne dans la Gaule et dans l'Illyrie.

La Gaule produisait du vin de qualités fort variées autour de Massalie (Marseille); il était noir, épais, peu estimé; on lui préférait de beaucoup le vin blanc récolté sur les coteaux du Biterrois (Béziers).

Une coutume athénienne, naturalisée sur toute la côte, consistait à asperger de poussière le tronc, les tiges et le fruit de la vigne, pour accélérer sa maturité. Si, malgré cette précaution, elle restait incomplète, on corrigeait l'acidité de la liqueur en y faisant infuser de la poix-résine. C'était d'ordinaire par la fumée que les Gaulois concentraient le vin, et ce procédé le gâtait souvent. Les marchands italiens s'en plaignaient beaucoup; ils se plaignaient aussi des falsifications qu'on lui faisait subir en y mêlant des ingrédients et des herbes. Dans la vallée de la Durance, on obtenait un vin doux et liquoreux en tordant la queue des grappes et les laissant exposées sur le cep jusqu'aux premières gelées de l'hiver. Les anciens attribuent à l'industrie gauloise les tonneaux et les vases en bois cerclés, propres à transporter et à conserver le vin. (Thierry, t. 1, pp. 458 et suiv. Il cite ces autorités).

On accusait les Gaulois d'un malheureux penchant à l'ivrognerie. Contre ce précieux breuvage ils échangeaient leurs métaux, leurs pelletteries, leurs grains, leurs bestiaux, leurs esclaves. Un jeune esclave ne coûtait qu'une cruche de vin. « Pour la liqueur, dit un historien, on avait l'échanson. » Le vice de l'ivrognerie alla en déclinant; vers le premier siècle après J.-C., cette brutalité de l'ivresse semblait avoir cessé. (Thierry, t. 1, p. 566).

Les Romains, dominateurs et oppresseurs de la Gaule, avaient mis des impôts exorbitants sur les vins. A Toulouse, sous César, premier siècle, l'entrée d'une amphore de vin (environ 24 pintes), coûtait 3 fr. 28 c. Quadruplez, vous aurez pour l'entrée de l'hectolitre, 15 fr. 32 c.

Quel était l'impôt territorial pour un hectare de vignes? Nous l'ignorons; mais, sous Childéric, en 580, l'hectare payait d'impôt le 20^e du produit soit 30 fr. (Grégoire de Tours, t. 2, p. 275. V. de notre Société Bulletin 17, pp. 21 et suiv. pour les produits de la vigne).

L'impôt aujourd'hui est de 34 fr. à l'hectare pour les bons terrains de vignes.

Quel espace de terrains était cultivé en vignobles sous les Romains? Nous n'en avons aucune donnée. Selon M. Guyot, en 1788, la France renfermait un million 346 mille hectares; en 1829, un million 990 mille hectares; en 1849, 2 millions 193 mille; en 1852, 2 millions 300 mille; aujourd'hui, 2 millions 500 mille hectares, la seizième partie de notre sol cultivable.

Le produit brut s'élèverait à un milliard cinq cents millions de francs. (Guyot, t. 1, Introduction).

Nos rois n'ont point favorisé la culture de nos vignes.

En 1566, après une disette, Charles IX, ainsi que l'avait précédemment fait l'empereur Domitien, ordonna d'arracher une partie des vignes plantées; que les vignobles ne pouvaient occuper que le tiers des terrains plantés en vignes, les deux autres tiers devaient être convertis en terres labourables ou en prés.

Cette ordonnance ne parait pas avoir été exécutée d'une manière rigoureuse. En 1577, Henri III modifia cette disposition impérative en ordonnant aux gouverneurs des provinces « d'avoir attention qu'en leurs territoires les » labours ne fussent délaissés pour faire plants » excessifs de vignes. » (Baruel, des institutions de la France).

En 1731, une ordonnance de Louis XV ne fut pas plus favorable aux plantations de vignes; elle défendait de faire à l'avenir aucune plantation des vignes, et les vignobles non cultivés pendant deux ans ne pouvaient plus l'être à l'avenir.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien, politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, Jules MAHIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHER, Henry FOURQUIER, Ed. FUTHOD A. DRÉO, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COULON, E. ROUSSET. L'Avvenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux. L'Avvenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences

physiques). Georges POUCHER (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN. L'Avvenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux. On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

Une institution de Bègues vient de s'ouvrir à Paris, avec le concours de M. le ministre de l'instruction publique, Le fondateur de cette institution philanthropique est M. Chervin, qui a lu à la Sorbonne différents mémoires sur la guérison du bégaiement par le simple exercice du langage.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Delbois, avoué.
 Le 1^{er} juillet à deux heures de l'après-midi, au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des immeubles dépendant de la succession Jean Pierre Carbonnel. Mises à Prix : 1^{er} lot, 2,000 fr. — 2^e lot, 4,000 fr. — 3^e lot, 8,000 fr. — 4^e lot, 18,000 fr.

Par jugement du 3 juin rendu par le tribunal de Figeac, le sieur Simon Arlabosse, a été déclaré en état de faillite. Les créanciers devront se réunir au Palais de Justice, le jeudi 25 juin, à deux heures du soir, à l'effet de nommer un nouveau syndic.

Etude de M^e Dusser.

Par acte de Latrémoisière; huissier, en date du 23 mars, Marie Rigal, sans profession, a formé contre son mari Antoine Auriac, sabotier à Banhae, une demande en séparation de biens.

Même étude.

Un jugement du tribunal de Figeac, en date du 14 mai, a prononcé la séparation de corps entre Auguste Delbos et Marie Cassan.

(Extrait du Mémorial de Figeac du 11 Juin.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e E. Ayzac, avoué à Gourdon.
 Il appert d'un exploit de Jean Laymeric, huissier, à Souillac que dame Rose Ginestet, a formé contre son mari Jean Gardou, forgeron, sa demande en séparation de biens.

Les créanciers de la faillite Ganet, père de Salviac, sont invités à se rendre le 27 du courant au tribunal de Souillac.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : VINGT-SEPT MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES
 Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées.

RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1866.
 Assurances vie entière (comme pour l'année 1865 et 1866).... 4 fr. 20 c. pour 100.
 Assurances mixtes (comme pour l'année 1866)..... 5 fr. 40 —

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffite, ancienne rue de Provence, 40, et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

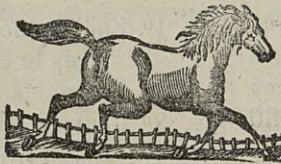
VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 4 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

SIROP
 DE SEVE DE PIN MARITIME
 DE LAGASSE
 PHARMACIEN A BORDEAUX

Il possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses du Pin maritime, et s'emploie avec succès dans les maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluches et les affections des voies urinaires. 3 fr. le flacon. Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.



PLUS DE CHEVAUX CLORGNES !! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

LES PERSONNES AIMANT LA CHASSE

ou en relations avec des chasseurs, sont invités à s'adresser à M. GALAND, 3, rue Richer, à Paris, pour une communication importante qui les intéressera.

Futaillies Vides

M. Eugène Pierson, commissionnaire en vins, offre ses services pour l'achat de futaillies de toute provenance; en prévision de la hausse certaine; lui écrire de suite, à Paris, 2, rue Monge.

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer.

A VENDRE

Bois de Chêne, 1^{re} qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarees à vive arête.

Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Evêque.

S'adresser pour traiter, à M. Doranjou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Evêque.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.

VOITURE PUBLIQUE DE LABASTIDE-MURAT A CAHORS
 PASSANT PAR LAMOTHE-CASSEL
 Départ de Labastide, à 4 h. du matin.
 — de Cahors, à 4 h. du soir.
 Bureaux : à Labastide, chez M. Faurie, maître-d'Hôtel.
 — à Cahors, chez M. Andral'

CAFÉ DES GOURMETS
 AROME CONCENTRE, ECONOMIE ET FORCE.
 — PREMIÈRE MARQUE —
 Le seul qui ait obtenu DEUX MÉDAILLES à l'Exposition universelle de Paris, 1867, et la MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de Londres, 1862, pour sa supériorité. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène; c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 1,810,230 kilos, s'est élevée en 1865 à 1,920,600 kil. et en 1866 à plus de :
 Deux millions cinq cent mille kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil. Quatre cent millions de tasses.
 Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café par sa supériorité bien réelle. Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre :

POSTE AUX CHEVAUX
 M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

CABINET D'AFFAIRES
 dirigé par M. PERCHAIN, père, AVOCAT CONSULTANT, ANCIEN MAGISTRAT Rue Feydel, à Cahors.
 Arbitrages -- Transactions -- Expertises Contentieuses.
 Mémoires et rapports sur toute espèce d'affaires.
 Correspondance et renseignements de toute nature.
 Comptes et liquidations de successions, faillites et sociétés.
 Préparation des procédures en matière civile, commerciale et administrative.
 Recouvrement et cession de créance litigieuse, etc., etc.
 Le Cabinet est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Magasin de Voitures EN TOUT GENRE
 Neuves et d'occasion à des prix au dessous de toute concurrence.
 S'adresser à M. SÉVAL, Carrossier, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

A VENDRE
 Deux petits Batelets et un petit Passe-Cheval.
 S'adresser à M. Miquel, limonadier ancien Café de la Marine, au Pont-Neuf.